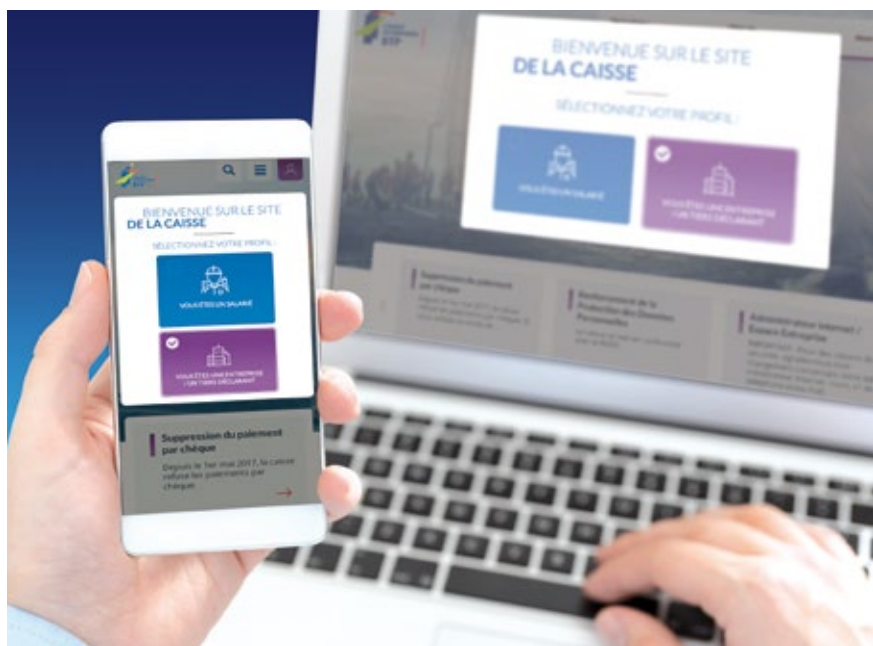


## Bientôt un nouveau site Internet

Dans les mois à venir, les sites Internet des caisses CIBTP vont faire peau neuve. De nombreuses fonctionnalités supplémentaires ont été prévues et l'accès aux informations a été revu. Tour d'horizon.

Vitrine du Réseau CIBTP et porte ouverte sur ses services en ligne, les sites Internet des caisses vont être entièrement refondus d'ici au printemps 2020. L'objectif principal : offrir aux visiteurs un accès plus efficace aux contenus dont ils ont besoin. En effet, même si un travail important est mené sur les aspects graphiques et techniques afin de rendre la navigation plus fluide, l'exigence première est bien d'améliorer le service rendu par une information plus claire et plus accessible, y compris sur tablette et mobile.

Suite →



### LA PAROLE À

**CHRISTIAN GAY**

Président

**Prélèvement à la source, réforme de la retraite complémentaire et autres mesures fiscales... il n'a échappé à personne que le début d'année a, une nouvelle fois, apporté un lot de changements réglementaires et administratifs qui n'a pas été neutre pour les entreprises.**

Comme ses adhérents, votre caisse évolue dans ce contexte de fortes transformations. Ces dernières ont induit des changements importants

dans les systèmes informatiques et dans les processus opérationnels ainsi que dans les taux de cotisations, que nous avons naturellement baissés en lien avec l'entrée en vigueur de la réduction des cotisations sociales sur les bas salaires. Nous opérons ces changements, comme toujours, avec le souci de limiter au maximum leur impact pour nos adhérents et leurs salariés.

Malgré tous nos efforts, quelques difficultés ont pu se manifester en début d'année, dans certaines situations. Sachez que celles-ci ont été réglées et que les droits de vos salariés

ainsi que les prestations qui leur ont été servies sont conformes. La justesse du calcul des congés et du versement des indemnités reste en effet le meilleur gage de la tranquillité dont bénéficient nos adhérents en confiant à la caisse la gestion administrative des congés payés de leurs salariés.

Enfin, sachez que le réseau CIBTP redouble d'efforts pour moderniser ses systèmes d'information. De nombreux projets en cours vont permettre, dans les mois et années qui viennent, de simplifier encore vos démarches et de fluidifier la communication. Bref, de vous rendre le meilleur service.

Dans ce numéro !

**P. 3 :** à l'heure de la dématérialisation des paiements de cotisations

**P. 3 :** nouveau taux d'appel de la cotisation congés payés

**P. 4 :** vers une pérennisation des effectifs...

Suite page 1

## Bientôt un nouveau site Internet

### UN SITE ADAPTÉ À CHAQUE PROFIL

Au départ de la réflexion, un constat d'évidence : les besoins d'une entreprise adhérente ou d'un cabinet comptable ne sont pas du tout les mêmes que ceux d'un salarié. C'est pourquoi les futurs sites sont construits sur un principe de navigation par profil.

À sa première connexion, le visiteur sera invité à indiquer s'il souhaite naviguer en tant que salarié ou en tant qu'entreprise (ou tiers-déclarant). L'arborescence et les contenus seront alors sélectionnés et adaptés selon ce choix initial.

### UN ACCÈS AUX CONTENUS RÉGLEMENTAIRES ET PRATIQUES OPTIMISÉ

L'autre évolution importante est la place centrale accordée aux questions-réponses. Salarié ou adhérent, le visiteur se rend sur le site avec deux types de besoins prioritaires : se connecter aux services en ligne ou bien trouver la réponse à une question qu'il se pose.

S'agissant de l'accès aux services en ligne, l'interface a été repensée pour le rendre plus visible. Au centre de la page d'accueil, un bouton permettra d'accéder à l'espace sécurisé habituel.

Quant à l'utilisateur qui vient chercher une réponse, il trouvera sur le site une véritable base de connaissances, plus riche et surtout, bien plus accessible, grâce au puissant moteur de recherche implanté sur la plateforme technique.

Il pourra, enfin, consulter les actualités et tous les documents mis à disposition par sa caisse.

Plus beau, plus simple, plus efficace...

le nouveau site Internet de votre caisse sera en ligne d'ici à avril 2020.

En attendant, votre site actuel offre déjà un ensemble très complet d'informations réglementaires et pratiques.

N'hésitez pas à le visiter régulièrement !

## VISITE GUIDÉE DE LA PAGE D'ACCUEIL

**Possibilité de changer de profil pendant la navigation.**

**Accès direct aux services en ligne en fonction du profil sélectionné.**

**Actualités personnalisées en fonction du profil choisi.**

**Moteur de recherche performant avec suggestion prédictive et autocomplétion.**

**Sélection de questions-réponses proposée en fonction du profil et parmi les plus consultées.**

**BIENVENUE SUR LE SITE**

**VOS SERVICES EN LIGNE**  
RETROUVEZ VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SUR VOTRE EXTRANET ET EFFECTUEZ VOS ACTIONS COURANTES !

ENTREPRISE → TIERS DÉCLARANT →

**Suppression du paiement par chèque**  
Depuis le 1er mai 2017, la caisse refuse les paiements par chèque. Si vous utilisez ce mode de ...

**Renforcement de la Protection des Données Personnelles**  
La caisse se met en conformité avec le RGPD.

**Administrateur Internet / Espace Entreprise**  
IMPORTANT : Pour des raisons de sécurité, signalez-nous tout changement concernant votre Administrateur Internet : nom, n° de téléphone et/ou mail.

**Que recherchez-vous ?**

Rechercher dans le site

Date de paiement du congé et montant (CONGÉ) +

Droit à congé (CONGÉ) +

Modification des données (RIB, adresse, nom, prénom) (RÉGULARISATION / CÔTISATION) +

Net imposable (DÉCLARATIONS / CÔTISATION) +

Démarche lors de la débauche pour obtenir le solde des congés (CHÔMAGE / INTÉMPÉRIES) +

Un peu de questions

**La Caisse**

**LE MOT DU PRÉSIDENT**  
"Cher Membre,  
Il est plaisir de vous souhaiter la bienvenue sur le site de la Caisse Congés Intégrés CIBTP pour vous apporter une information facilement accessible, utile, précise et claire. Bonne visite !"

1 / 3

**Actualités**

**Carte BTP : plus d'un million de cartes produites !**  
Plus de 4000 cartes sont fabriquées quotidiennement.

**Nouveaux présidents au sein du réseau CIBTP**  
Quatre mandats ont été renouvelés ces derniers jours.

**Déclaration IR : information importante**  
Des erreurs ont été détectées dans des déclarations papier pré-remplies. Soyez vigilants !

LA QUESTION DU MOIS

## À l'heure de la dématérialisation des paiements de cotisations

**Le paiement des cotisations au format dématérialisé devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro, et toujours dans l'optique d'un meilleur service, nous n'accepterons plus de paiement par chèque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

En effet, le paiement par chèque présente un certain nombre d'inconvénients qui contribuent à nous inciter à son remplacement par des procédés dématérialisés, réputés plus sûrs, plus fiables et plus rapides car sans aléas postaux notamment.

Nous invitons donc tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à s'inscrire dans la démarche de dématérialisation en utilisant, **soit le paiement par virement bancaire, soit le paiement**

**par prélèvement SEPA. En vous connectant à votre espace sécurisé entreprises, vous pourrez ainsi déclarer, calculer le montant des cotisations dues et choisir votre moyen de paiement, en une seule opération.**

Pour vous épauler dans cette démarche, nous avons mis à votre disposition un numéro de téléphone où l'une de nos conseillères pourra vous assister dans la mise en place de la procédure.

**En cas de difficultés, composez le 05 62 16 64 54 ou adressez-nous un mail à l'adresse : [entreprises@cibtp-sud-ouest.fr](mailto:entreprises@cibtp-sud-ouest.fr).**

**Une notice d'utilisation du prélèvement SEPA est également disponible et téléchargeable en page d'accueil du site [www.cibtp-sud-ouest.fr](http://www.cibtp-sud-ouest.fr).** ♦

### BON À SAVOIR

**Le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) est un dispositif d'épargne d'entreprise** permettant aux salariés de se constituer, dans la limite de 10 jours, un complément de retraite dans des conditions fiscales et sociales avantageuses. Il peut représenter une solution alternative intéressante quand vos collaborateurs n'arrivent pas à solder la totalité de leur droit à congés, dans les délais légalement impartis. Un bulletin de demande se trouve en téléchargement à partir du menu Documentation/ rubrique/ congés DNA, de notre site internet.

### IMPORTANT :

- S'agissant du prélèvement SEPA, la Référence Unique de Mandat est une référence attribuée par la caisse pour un mandat donné. Sa communication à la banque doit se faire rigoureusement à l'identique.
- À chaque enregistrement de déclaration de cotisation en ligne, il vous est proposé soit un paiement par virement bancaire soit un paiement par prélèvement. Que vous optiez pour l'un ou pour l'autre des modes de paiement, une validation est nécessaire systématiquement, validation à répéter lors de l'échéance suivante et invariablement lors de chaque terme. Aucun prélèvement n'est automatique.

### NE PAS OUBLIER

En cette période de transmission de la DNA, nous vous rappelons que la production du bordereau d'appel de cotisations du mois de mars 2019 ou du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 est absolument indispensable à la validation de la DNA.

En y associant le paiement dématérialisé correspondant, les montants de cotisations dus ne seront prélevés qu'à la date d'exigibilité, soit le 30 avril 2019.

### À NOTER

#### NOUVEAU TAUX D'APPEL DE LA COTISATION CONGÉS PAYÉS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 : 19,90 %

Pour rappel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E) a été remplacé par un allègement des cotisations patronales d'assurance maladie.

Les caisses du Réseau Congés Intempéries BTP ayant bénéficié de cette disposition, le Conseil d'administration de votre caisse CIBTP du Sud-Ouest a immédiatement voté à l'unanimité la répercussion de cet allègement de cotisations sociales sur le taux d'appel de la cotisation congés payés.

Ce taux passe donc de 20,50 % à 19,90 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les entreprises à périodicité mensuelle ont bénéficié de cette baisse sur leur bordereau d'appel de cotisation de janvier 2019 et celles dont la périodicité est trimestrielle la verront apparaître sur leur bordereau du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

#### RAPPELS :

Les certificats de congés 2019 des salariés présents dans votre entreprise vous seront adressés après enregistrement et contrôle des éléments portés sur la DNA.

- Ils doivent être **OBLIGATOIREMENT SIGNÉS** par vos soins ET par vos salariés.
- Plus tôt ils seront adressés à la caisse, meilleures seront les conditions de traitement des dossiers.
- Même si les dates de congés ne sont pas définies au moment de leur envoi, l'enregistrement des certificats bleus par nos services permettra l'alimentation des droits de chaque salarié. Les dates de congés pourront ensuite être directement enregistrées en ligne dans l'espace sécurisé entreprises, et déclencher ainsi le paiement aux salariés.

## INDICATEURS



### NOMBRE DE SALARIÉS

ÉVOLUTION

	2016	2017	2018
Trim. 1	92 390	93 404	97 762
Trim. 2	93 179	94 979	98 961
Trim. 3	93 017	95 506	99 512
Trim. 4	94 653	98 392	



### SALAIRES DÉCLARÉS\*

ÉVOLUTION

	2016	2017	2018
Trim. 1	413	432	448
Trim. 2	601	625	652
Trim. 3	448	474	486
Trim. 4	515	550	



### INTÉRIM (EN HEURES)

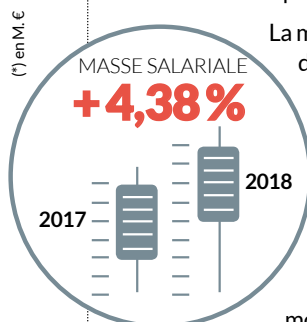
ÉVOLUTION

	2016	2017	2018
Trim. 1	3 360 493	4 199 945	4 377 833
Trim. 2	3 870 005	4 648 965	4 790 265
Trim. 3	3 644 484	3 987 159	4 393 551
Trim. 4	4 291 430	4 809 409	

## VERS UNE PÉRENNISATION DES EFFECTIFS...

Malgré l'annonce d'un ralentissement attendu sur 2019 dans le secteur du bâtiment, il est important de souligner que depuis plus d'un an, nos indicateurs métiers ont amorcé une belle remontée.

Très belle progression du nombre de salariés déclarés sur un an glissant (une variation de plus de 4 %) puisque l'augmentation est de plus de 4 000 salariés embauchés, soit dans des entreprises déjà présentes dans le secteur du BTP, soit à la suite des créations de nouvelles PME. La valeur affichée pour ce 3<sup>e</sup> trimestre permet d'envisager le franchissement de la barre des 100 000 salariés déclarés sur les prochains trimestres.



La masse des salaires déclarés par les entreprises du BTP de notre circonscription continue sa bonne progression. Cet indicateur affiche une belle augmentation puisque tous les trimestres de l'année 2018 sont en progression par rapport aux mêmes trimestres sur 2017. Sur un an glissant, la variation est de pratiquement 90 M€, soit + 4,38 %.

Pour finir, le recours à l'intérim est toujours en phase ascendante, même si cette hausse est moindre par rapport aux précédents trimestres.

La variation sur un an glissant est de 7,26 % alors que les derniers indices tournaient autour des 16 %.

Nous constatons que les entreprises recherchent une stabilisation de leurs effectifs ou un renforcement des compétences de leurs équipes puisque l'embauche de nouveaux salariés se fait au travers de contrats de travail plus conventionnels de type CDD ou CDI.

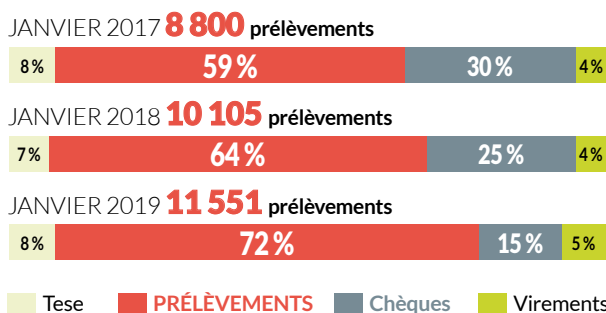
Pour rappel, le manque de visibilité du secteur pendant la période de reprise privilégiait l'intérim. ♦

## PRATIQUE

### STATISTIQUES SUR LES MODES DE PAIEMENT DES COTISATIONS

En dépit de l'appétence générale que nous avons généralement tous aux nouvelles technologies, (paiement sans contact, applications sur SMARTPHONE etc...), l'usage du chèque comme moyen de paiement des cotisations était resté, jusque-là, un mode de paiement encore assez utilisé pour le règlement des cotisations. Heureusement la tendance s'inverse : le prélèvement est en tête des moyens de paiement utilisés avec 72 %, et son usage en forte hausse - il représentait 64 % en janvier 2018.

Nous sommes sur la bonne voie mais il reste encore un peu de chemin à faire. Alors si vous faites partie des 15 % qui réglez encore vos cotisations par chèque, attention car pour les cotisations dues sur le mois de mars 2019 ou le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, il sera impératif d'opter pour un paiement dématérialisé.



Nos sites :  
Bordeaux  
Toulouse

Toutes nos coordonnées sur  
[www.cibtp-sud-ouest.fr](http://www.cibtp-sud-ouest.fr)

### CIRCONSCRIPTION

Ariège, Charente, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Tarn, Tarn-et-Garonne

Directeur de la publication  
Christian GAY

Rédacteur-en-chef  
Marc TARTIÉ

